

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



HSBC
Global Asset
Management

HSBC CLIC EURO 85

Part G Code ISIN : FR0000438087

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent tirer profit d'une partie de la hausse des marchés d'actions de la zone euro tout en prenant un risque limité en cas de baisse de ces marchés.
- Il a pour objectif :
 - D'offrir une protection du capital net investi telle que décrite ci-dessous au paragraphe « protection partielle du capital »
 - De réaliser une allocation dynamique entre les marchés d'actions de la zone euro et le marché monétaire, et de ce fait de participer à l'évolution de ces marchés, dans des proportions variables qui sont fonction des conditions de marchés, du niveau des protections et des anticipations du gérant.
 - Et, en cas d'évolution défavorable des marchés, d'exposer le portefeuille de façon plus conséquente au marché monétaire euro afin de lui permettre d'honorer ses protections.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
Pour plus de détails, consulter dans le prospectus complet les avantages et inconvénients et les scénarios de marché.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- L'exposition aux marchés d'actions de la zone euro peut varier entre 0% et 100%. Elle est réalisée par l'achat de paniers d'actions ou de produits dérivés sur actions.
- L'investissement sur les marchés de taux sera réalisé par l'intermédiaire d'obligations et de titres de créances libellés en euro, émis par des entités publiques ou privées, de rating court terme minimum A-1 / P-1 (selon Standard & Poors ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).
- La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- Le FCP pourra procéder à l'achat d'instruments financiers à terme tels que les swaps de taux ou les floors dans un but de gestion de la protection.
- Le FCP pourra également procéder à l'achat de contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap ») à titre de couverture du portefeuille actions.
- Le FCP a recours à un gap swap, instrument financier à terme négocié de gré à gré à des fins de couverture lui permettant de se protéger contre les risques de marché extrêmes. L'utilisation de cet instrument présente un coût supplémentaire pour les porteurs.

Protection partielle du capital :

- Etablissement délivrant la protection : HSBC Continental Europe.
- Jusqu'au 30 décembre 2020**, le FCP émet, chaque trimestre, une protection égale à 85% de la dernière valeur liquidative du trimestre. Elle est valable immédiatement pour tous les porteurs et pendant un an.
- A compter de cette date, l'émission des protections ne sera pas reconduite. Ainsi, la dernière protection délivrée le 30 décembre 2020 expirera au plus tard le 30 décembre 2021.
- Quelle que soit l'évolution des marchés actions, la valeur liquidative du FCP ne descendra jamais en dessous de la protection active, c'est à dire de la protection la plus élevée en cours de validité.

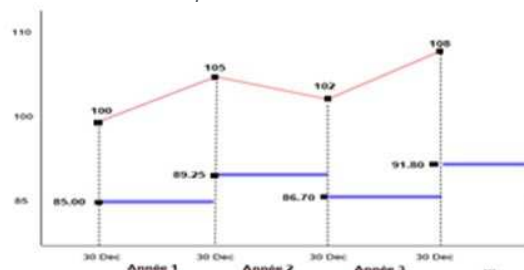
- A compter du 31 décembre 2020**, le FCP émet, chaque année, une protection annuelle égale à 85% de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Elle est valable immédiatement pour tous les porteurs et pendant un an.

- La protection émise est susceptible d'être améliorée lorsque la valeur liquidative du FCP s'apprécie et inversement elle peut diminuer quand la valeur liquidative du FCP baisse.

- En cas de relèvement du niveau de protection partielle, le niveau d'exposition à l'actif risqué pourrait être revu à la baisse pour honorer cette nouvelle protection (valable immédiatement et pendant un an). Une baisse du niveau d'exposition aura pour conséquence d'amoindrir la participation du FCP aux variations des marchés d'actions.

Le graphique illustre le mécanisme d'émission annuelle des protections, valables immédiatement et pendant une année.

Le 30 décembre de l'année 0 la Valeur Liquidative est à 100 euros et une protection est émise sur un niveau de 85 euros valable immédiatement et sur toute l'année 1. En fin d'année 1, la Valeur Liquidative est passée de 100 euros à 105 euros, la protection de 85 euros disparaît et une nouvelle protection est émise à 89,25 eur (soit 85% de la Valeur Liquidative à 105) valable sur toute l'année 2 et ainsi de suite. Les protections peuvent aussi diminuer comme illustré en fin d'année 2 où la Valeur Liquidative baisse à 102 euros et la protection à 86,70 euros pour l'année 3.



Pour en savoir plus sur les caractéristiques et conditions de la protection, se référer au prospectus du FCP.

- Les sommes distribuables de la part G sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.
- Le FCP dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 4.

- Cette classification correspond à une combinaison d'expositions aux marchés d'actions de la zone euro et au marché monétaire, résultant de l'allocation du FCP. Cette allocation étant dynamique, de par la stratégie de gestion mise en oeuvre, l'indicateur de risque peut sensiblement varier.

- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :

- Risque de contrepartie : risque que la contrepartie avec laquelle sont négociées les opérations de gré à gré sur des produits dérivés et/ou les opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres ne tiennent pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement...) voire de défaillance.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

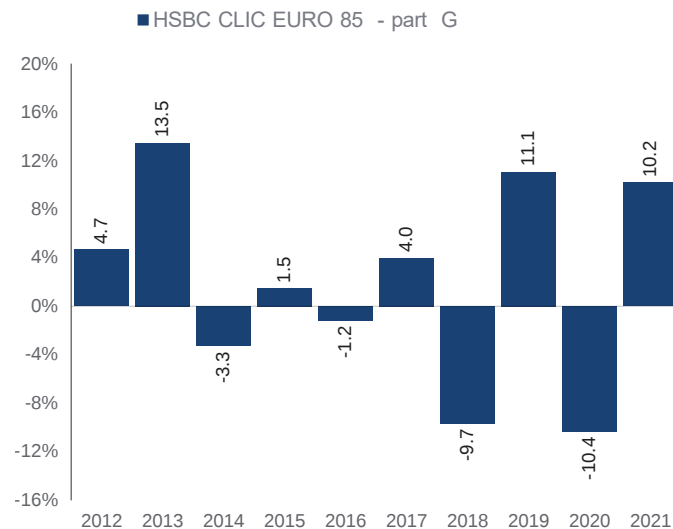
Frais courants	1,15%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 18 octobre 1999.
- La part G a été créée le 18 octobre 1999.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part G est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 juin 2022.